

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE – CEP

ENTRE

L'UNML – Union Nationale des Missions Locales

située à Paris, 3 rue au Maire, représentée par son Président, **Jean-Patrick GILLE**, dont le siège social est au 61 rue Pierre Cazeneuve – 31200 TOULOUSE

ET

UNIFORMATION,

Association paritaire régie par la loi de 1901, enregistrée sous le n° SIREN 309065043 dont le siège social est situé 43 Boulevard Diderot, 75012 Paris. Représenté par **Nadine GORET**, Présidente et son vice-président.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

L'Union Nationale des Missions Locales

L'Union Nationale des Missions Locales (UNML), association loi 1901 créée en 2003, a une double fonction : représenter le réseau des Missions Locales au plan national et être le syndicat d'employeurs de la branche des Missions Locales, des Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO) et d'autres organismes d'insertion.

Les adhérents de l'UNML se sont regroupés pour faire valoir dans une expression collective, leur volonté :

- d'une action globale pour l'insertion des personnes et tout particulièrement des jeunes,
- d'une action territorialisée s'appuyant sur la volonté des élus locaux, des pouvoirs publics et des acteurs locaux de construire les solutions appropriées

L'UNML est une union représentative et fédératrice du réseau des Missions Locales, des Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO) et d'autres organismes d'insertion. D'autres adhérents du monde de l'insertion viennent renforcer sa légitimité : Comités locaux pour le logement autonome des jeunes, Maisons de l'emploi, Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi.

L'UNML est le syndicat d'employeurs de la branche des Missions Locales représentant plus de 12 000 salariés. L'UNML a pour mission, en sa qualité de représentant des employeurs, de regrouper les associations et autres personnes morales à but non lucratif rattachées à la Convention Collective des Missions Locales et PAIO, ainsi que celles décidant d'y adhérer.

UNIFORMATION

OPCA et OPACIF de l'économie sociale, de l'habitat social et de la protection sociale, Uniformation est l'organisme agréé par l'État pour collecter les fonds de la formation, des entreprises des branches professionnelles ayant désigné Uniformation pour être leur partenaire

emploi-formation. Depuis 2012, Uniformation a accueilli de nouveaux adhérents issus du FAF Sécurité Sociale et d'Habitat Formation. 21 branches professionnelles sont désormais représentées avec 49 000 entreprises adhérentes et 900 000 salariés.

Outre son activité d'information et de conseil auprès des entreprises, Uniformation dispose par ailleurs d'un savoir-faire éprouvé sur l'ensemble des dispositifs de la formation professionnelle depuis plus de 40 ans dans toutes les régions métropolitaines et d'outre-mer.

En raison de la réforme professionnelle continue sur le conseil en évolution professionnelle et de la nécessité pour les entreprises adhérentes d'Uniformation de sécuriser les parcours professionnels, de développer des solutions pour le maintien dans l'emploi et favoriser les évolutions professionnelles de leurs salariés, Uniformation s'est doté d'offres de services supplémentaires qui permettent d'informer les salariés sur les métiers de l'économie sociale, de l'habitat social et de la protection sociale et les formations qui y préparent :

- la plateforme téléphonique *InfoParcours* d'Uniformation couvre tout le territoire national dont le numéro unique est le 0969 322 312. En 2013, *InfoParcours* a reçu 17 000 appels et 15 000 par les délégations interrégionales.
- des permanences régionales permettant de recevoir sur rendez-vous des salariés sont organisées sur tout le territoire. Uniformation dispose d'un réseau d'information et de conseil impliqué dans la dynamique régionale au travers de « 12 délégations interrégionales », « 34 implantations régionales » de 80 contacts régionaux, l'île de la Réunion et la Martinique compris et « 168 points d'accueil assurant une permanence de proximité pour les salariés ».

Uniformation, en tant que partenaire historique des structures de l'économie sociale, de l'Habitat social et de la Protection sociale est l'interlocuteur incontournable pour répondre au mieux aux besoins des salariés de ces secteurs en matière d'orientation tout au long de la vie.

ARTICLE 2 OBJET

La loi du 5 Mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et au dialogue social introduit le Conseil en Évolution Professionnelle.

Uniformation et le réseau des Missions Locales sont, dès le 1^{er} Janvier 2015, deux des cinq principaux opérateurs chargés de la mise en place du conseil en évolution professionnelle en s'appuyant sur des partenariats nationaux et locaux.

La démarche de conseil en évolution professionnelle se décline autour de 3 niveaux, qui vont nécessiter un renforcement de l'interconnaissance entre les acteurs des territoires et l'organisation d'un maillage territorial permettant à toute personne de se voir proposer une offre de service de qualité et de proximité.

Dans ce cadre, la présente convention a pour objet de s'accorder sur les principes d'une coopération accrue entre le réseau des Missions Locales et UNIFORMATION.

Cet accord cadre national pourra ensuite faire l'objet d'une déclinaison entre les Associations ou Unions Régionales des Missions Locales et les délégations régionales d'UNIFORMATION afin de procéder aux adaptations nécessaires selon les contextes territoriaux.

ARTICLE 3 ENGAGEMENT DES PARTIES

UNIFORMATION S'ENGAGE À :

- Informer et à sensibiliser ses délégations régionales sur l'offre de services des Missions Locales et sur le partenariat qui peut être engagé au plan régional ou local,
- Diffuser à ses délégations régionales les coordonnées des représentants des Associations Régionales des Missions Locales pour favoriser leur mise en relation et le développement de projets en commun,
- Communiquer en valorisant les pratiques de collaboration ainsi développées,
- Mettre à disposition du réseau des Missions Locales les supports permettant une meilleure appropriation des filières métiers couvertes par Uniformation (fiches métiers, parcours de formation, chantier passerelle, ...).

L'UNML S'ENGAGE À :

- Informer et à sensibiliser les Missions Locales, au travers de leurs Associations ou Unions régionales sur l'offre de services d'UNIFORMATION et sur le partenariat qui peut être engagé au plan régional ou local,
- Diffuser aux Missions Locales et aux ARML/URML les coordonnées des représentants d'UNIFORMATION dans les régions, pour favoriser leur mise en relation et le développement de projets en commun,
- Soutenir les initiatives de partenariat entre les Missions Locales ou les ARML/URML avec UNIFORMATION et mobiliser les ressources techniques au plan national,
- Communiquer en valorisant les pratiques de collaboration ainsi développées.

ENSEMBLE, L'UNML ET UNIFORMATION SE FIXENT COMME OBJECTIFS :

- D'accompagner l'outillage des professionnels des 2 réseaux par la transmission de documentation et supports,
- De favoriser la complémentarité des offres de services pour optimiser la réalisation du projet des personnes en CEP,
- De renforcer l'interconnaissance entre les 2 réseaux par l'organisation et la participation à des rencontres qui pourront être organisées sur les territoires par les interlocuteurs régionaux respectifs si le besoin s'en fait sentir,
- D'assurer une coordination nationale autour d'un comité de suivi qui se réunira au moins 2 fois par an.

ARTICLE 4 DURÉE DE LA CONVENTION - DATE D'EFFET


La présente convention de partenariat prend effet à compter de la date de sa signature et pour une durée de 3 ans. Après cette période, elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Elle peut être complétée, modifiée par avenant ou peut être dénoncée, à tout moment, par l'une ou l'autre des parties sans préavis, par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prend effet à compter de la date de l'accusé de réception.

FAIT À PARIS, LE

EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX DONT UN EXEMPLAIRE EST REMIS À CHAQUE SIGNATAIRE.

Nadine GORET
Présidente UNIFORMATION



Jean-Patrick GILLE
Président de l'UNML

